

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 005-2026D

L'an deux mille vingt-six et le neuf du mois de février à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame Lydie JALBAUD, vice-présidente de la commission communale finances.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS, Christophe PAUTREL.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Isabelle AUFRÈRE, Lydia FABRE à Lydie JALBAUD.

ABSENT(S):

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **7**

Pouvoirs : **2**

Votants : **9**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : **03/02/2026**

VOTE :

Pour : **9**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Montauban de Luchon ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Montauban de Luchon, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Montauban de Luchon ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 13/02/2026
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 13/02/2026
Notifié à l'intéressé le _____

COMMUNE DE MONTAUBAN DE LUCHON



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

I. Le cadre général du Compte Financier Unique

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établie par le Maire. Après expérimentation, la loi finances 2024 généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU permet :

- De favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- De simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable,
- D'aboutir à une confection 100% dématérialisée des documents.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025.

Les résultats 2025 du budget de la commune se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opérations de l'exercice	507 387.63 €	627 931.94 €	710 368.67 €	343 935.71 €	1 217 756.30 €	971 867.65 €
Résultat de l'exercice		120 544.31 €	366 432.96 €		245 888.65 €	
Résultat reporté		442 474.67 €		72 973.46 €		
Résultat de clôture 2025		563 018.98 €	293 459.50 €			369 501.21 €
Restes à réaliser à reporter			37 072.20 €	228 729.22 €		101 802.48 €
RESULTATS DEFINITIFS		563 018.98 €	101 802.48 €			461 216.50 €

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- Les dépenses et recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement et d'un décaissement réel,
- Les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvement de trésorerie.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élèvent à 507 387.63 € :

Elles se constituent notamment des dépenses suivantes, regroupées en chapitres budgétaires :

- les charges à caractère général : dépenses d'électricité, d'entretien des bâtiments, achats de fournitures, ...
- les charges de personnel,
- les charges de la gestion courante : subventions aux associations, participation au SDIS, indemnité des élus, ...
- les charges financières : intérêts des emprunts,
- du virement à la section d'investissement : ce chapitre constitue la somme que dégage la commune pour financer ses investissements en dehors de toute autre ressource externe.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement :

DEPENSES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
011 Charges à caractère général	247 320.00 €	182 687.83 €
012 Charges de personnel	201 900.00 €	175 060.62 €
014 Atténuations de produits	59 120.00 €	59 093.00 €
65 Autres charges de gestion courante	92 430.00 €	86 566.47 €
66 Charges financières	7 840.00 €	3 979.71 €
67 Charges exceptionnelles	150.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	608 760.00 €	507 387.63 €
023 Virement à la section d'investissement	484 248.67 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	484 248.67 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES	1 093 008.67 €	507 387.63 €

2. Les recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élèvent à 627 931.94 €.

Les recettes de fonctionnement, comme les dépenses, sont regroupés en chapitres budgétaires. On trouve notamment les chapitres suivants :

- les produits des services, du domaine et ventes diverses : cantines, droits de place sur marché, concessions cimetière, ...
- la fiscalité locale : pour cette année, les taux votés sont de : x % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, y % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, z % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- les impôts et taxes (hors fiscalité locale) : attribution de compensation de la Communauté de communes, droits de mutation (ventes immobilières) notamment,
- les dotations et participations : dotations de fonctionnement de l'État, compensations de fiscalité, ...
- les autres produits de la gestion courante : ce chapitre comprend notamment les loyers de logements communaux,
- les produits financiers,
- le résultat de fonctionnement cumulé, qui correspond aux réserves de la commune.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement :

RECETTES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
70 Produits des services	51 710.00 €	56 658.43 €
731 Impositions directes	280 000.00 €	279 897.00 €
73 Impôts et taxes	122 700.00 €	132 366.64 €
74 Dotations et participations	71 680.00 €	81 332.80 €
75 Autres produits de gestion courante	123 660.00 €	76 698.72 €
013 Atténuations de charges	0.00 €	39.50 €
76 Produits financiers	4.00 €	4.29 €
77 Produits exceptionnels	780.00 €	782.00 €
78 Reprises sur provisions	0.00 €	152.56 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	650 534.00 €	627 931.94 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	442 474.67 €	0.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	442 474.67 €	0.00 €
TOTAL RECETTES	1 093 008.67 €	627 931.94 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement s'élève à 120 544.31 €.

III. La section d'investissement

La section d'investissement retrace les projets de la ville à moyen ou long terme.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement comprend les équipements qui constituent le patrimoine de la collectivité.

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent notamment les postes suivants :

- les dépenses d'équipement, qui s'inscrivent dans le patrimoine de la collectivité : travaux sur des bâtiments, acquisition de mobilier, de véhicules, frais d'études, ...
- le remboursement du capital des emprunts

En 2025, la commune a réalisé, en section d'investissement, 710 368.67 € de dépenses.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des chapitres de la section d'investissement :

DÉPENSES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
20 Immobilisations incorporelles	94 000.00 €	3 460.64 €
21 Immobilisations corporelles	979 747.63 €	669 419.40 €
16 Emprunts et dettes assimilées	19 470.00 €	18262.95 €
TOTAL DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 093 217.63 €	691 142.99 €
041 Opérations patrimoniales	22 600.00 €	19 225.68 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 115 817.63 €	710 368.67 €

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont celles qui ont vocation à financer les projets de la commune. On y retrouve notamment :

- la taxe d'aménagement, perçue en lien avec les permis de construire, et le fonds de compensation de la TVA, versé par l'État pour compenser la TVA payée sur les investissements
- les subventions : État, Région, Département, ...
- le virement de la section de fonctionnement, qui correspond à l'autofinancement de la commune (cf dépenses de fonctionnement),

- les emprunts nouveaux.

En 2025, la commune a réalisé, en section d'investissement, 343 935.71 € de recettes.

Le tableau ci-dessous reprend les recettes inscrites en section d'investissement pour l'exercice :

RECETTES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
13 Subventions d'investissement	416 145.50 €	199 586.35 €
16 Emprunts et dettes assimilées	99 000.00 €	0.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	20 850.00 €	125 123.68 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	535 995.50 €	324 710.03 €
021 Virement de la section de fonctionnement	484 248.67 €	0.00 €
041 Opérations patrimoniales	22 600.00 €	19225.68 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 115 817.63 €	343 935.71 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales d'investissement s'élève à – 366 432.96 €.